



ffgolf[®]
Ligue Grand Est



GRAND PRIX JEUNES 7 et 8 avril 2018 GOLF DE LA FORET D'ORIENT

Clôture des engagements

La date limite d'inscription est le vendredi 23 mars 2018 au Golf de la Forêt d'Orient.
Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Droits d'engagement

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement sont de 40 euros par joueur (20 € si membre du Golf de la Forêt d'Orient).

Les engagements sont à régler en ligne avant le vendredi 23 mars 2018 à minuit.

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du règlement accompagné du bulletin d'inscription rempli. Dans le cas où l'enfant ne rentrerait pas dans le champ des joueurs au moment de la clôture des inscriptions, un remboursement de la somme versée sera effectué.

Règlement

Ce règlement est conforme au cahier des charges des Grands Prix Jeunes de la FFGolf et est approuvé par la Ligue du Grand Est.

Règlement particulier

Epreuve ouverte à tous les joueurs répondant à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être **acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€** ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- être de catégorie Minimale ou moins
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix Jeunes antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition.

La licence et le certificat médical doivent être enregistrés à la FFGolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

Forme de jeu

L'épreuve se déroule sur 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play.

1^{er} tour : samedi 7 avril 2018

2^e tour : dimanche 8 avril 2018

Classement brut sur l'addition des 2 tours.

Journée d'entraînement

Le parcours de reconnaissance pourra se faire le vendredi 6 avril 2018, uniquement sur réservation au 03.25.43.80.84 ou par email : contact@golf-foretdorient.com

Champ de joueurs

Quotas par séries : le champ total des joueurs et joueuses sera limité à 120 dont 15 filles minimum et 12 wild cards maximum. La répartition des wild-cards est du ressort de la Ligue qui en affectera une partie au club organisateur. La ligue aura la possibilité d'attribuer les wild cards non utilisées dans les quotas définis ci-dessous dans les autres catégories.

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Si la catégorie d'âge ne possède pas de liste d'attente, le joueur pourra être remplacé par le premier joueur de la liste d'attente de n'importe quelle autre catégorie au choix du Comité de l'épreuve.

Catégories d'âge		Nombre de participants minimum	Distances préconisées
U12 (nées après 2005)	filles	6	4275m
U12 (nés après 2005)	garçons	18	4910m
Benjamines (U14) (nées en 2004 et 2005)	filles	6	4660m
Benjamins U14 (nés en 2004 et 2005)	garçons	18	5540m
Minimes (U16) (nées en 2002 et 2003)	filles	3	5035m
Minimes (U16) (nés en 2002 et 2003)	garçons	6	5945m

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

- Les joueurs U14 et U16 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles indiqué dans le tableau précédent.

- Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis **l'ordre de leur moyenne de score en stroke play** sur 12 mois telle que disponible sur l'Extranet (minimum 6 tours), puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles indiqué dans le tableau précédent.

L'index pris en compte est celui de la date de clôture des inscriptions, le vendredi 23 mars 2018.

La liste des joueurs inscrits sera publiée au plus tard le 28 mars 2018.

Si le champ des joueurs est incomplet à la date de clôture des inscriptions, le club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date.

Cela signifie que le club peut compléter le champ en ajoutant des garçons et/ou des filles sans se préoccuper de la répartition prévue par catégorie. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement, il ne s'agit pas de wild-cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Comité de l'Epreuve

Le Comité de l'Epreuve est composé d'un représentant du Club du Golf de la Forêt d'Orient, d'un représentant du corps arbitral et d'un représentant de la Ligue du Grand Est (qui peut être un autre arbitre). Il se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.

Déroulement de l'épreuve

Encadrement

Deux arbitres encadreront le Grand Prix Jeunes.

Epreuve "non-fumeur"

Il est interdit aux joueurs de fumer (y compris la cigarette électronique). Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

Cadets et chariots électriques

Ils ne sont pas autorisés pendant toute l'épreuve

Accompagnateurs

Pendant tout le déroulement de ce grand prix jeunes, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné. L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée sauf en cas d'urgence.

Repères de jeu

Recommandation de la longueur des terrains pour les jeunes du Vademecum fédéral.

Départage

En cas d'égalité pour la 1^{ère} place, il sera disputé un play-off "trou par trou".

Si, en raison de conditions climatiques ou autre, le play-off devait être annulé ou interrompu, la 1^{ère} place sera attribuée selon le départage des 18, 9, 6, 3 et dernier trou puis, si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

Départs

Les horaires de départ seront communiqués à partir du 06 avril 2018 sur le site de l'Association Sportive du Golf de la Forêt d'Orient (www.asgfo.info)

Tirage des départs et cadence de jeu

Le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Lors du 1^{er} tour, le tirage devrait se faire par catégorie et par sexe en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des index.

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs doit se faire par catégorie et par sexe dans l'ordre inverse des résultats. L'intervalle des départs sera normalement de 11 minutes. Il ne devra en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Repères de départ

Catégorie	Garçons	Filles
U16	blanc	bleu
U14	jaune	rouge
U12	orange	violet

Jeu lent

La procédure de jeu lent édictée par le Comité des Règles de la FFGolf s'applique (lire § 1.2-2-4 du Vademecum).

Contrôle antidopage

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFGolf (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

Prix

Les 3 premiers joueurs en brut par catégorie seront primés, garçons et filles séparément.

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

Forfaits (scratches)

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription. Il devra ainsi en informer par écrit le Comité de l'épreuve avant le 23 mars 2018 à minuit. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur déclarant forfait après le 23 mars 2018 reste redevable des droits d'inscription.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix Jeunes suivants. Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix Jeunes doit être refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le Comité d'épreuve des Grands Prix Jeunes suivants des refus à notifier.